

**Conseil d'école du mardi 19 novembre 2019**  
**Groupe scolaire de la Barêche- DURNES**

Présents :

Mmes Ahlen, Bouveret, Cuinet, Girardet, Maradan, Parisot, enseignantes

Mr Donzé, maire de Guyans-Durnes, représentant le syndicat intercommunal

Mmes Bonnefoy, Buttin, Guillame, Ponchel, Roland, représentantes de parents d'élèves

Absents excusés : Mme Ottmann, inspectrice de l'éducation nationale de Besançon 8, Mme Gaulard Estelle, enseignante

### I- Installation du nouveau conseil d'école

1) Élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Elles ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Seul le vote par correspondance était proposé. Une seule liste était présentée par des parents non affiliés à une fédération. La participation a été de 71 % (59,2 % l'année dernière).

Sont élus :

Délégués titulaires :

- |                          |   |                    |
|--------------------------|---|--------------------|
| - Mme Bonnefoy Catherine | - | Mme Benoit Joëlle  |
| - Mme Buttin Alice       | - | Mme Genin Laëtitia |
| - Mme Guillame Magalie   |   |                    |
| - Mme Ponchel Angélique  |   |                    |
| - Mme Roland Sarah       |   |                    |

Délégués suppléants :

Il est rappelé que ces personnes sont élues pour l'année scolaire en cours.

Les délégués sont également chargés de veiller au bon déroulement des élections de l'année scolaire suivante.

### II - Les attributions du conseil d'école

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur:
  - les actions pédagogiques
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école
  - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
  - les activités périscolaires
  - la restauration scolaire
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école, adopte le projet d'école
- il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

### III - L'organisation pédagogique

1- L'équipe pédagogique et effectifs des classes:

Classes	Effectifs	Répartitions	Enseignants
PS/MS	24 (25 à partir de janvier)	11 PS / 13 MS (+1 en janvier)	Mme Latifa Ahlen les lundi, mardi, vendredi Mme Bouveret Sophie le jeudi
GS	19 (20 à partir de janvier)	19 GS (+1 en janvier)	Mme Estelle Gaulard le lundi Mme Girardet Carole les mardi, jeudi, vendredi
CP/CE2	27	9 CP/18 CE2	Mme Parisot Florence
CE1	26	26 CE1	Mme Maradan les lundi et mardi et Mme Estelle Gaulard les jeudi et vendredi

CM1/CM2	29 (30 à partir de janvier)	14 (+1 à partir de janvier) CM1/ 15 CM2	Mme Sophie Bouveret les lundi et mardi Mme Cuinet Nathalie les jeudi et vendredi
---------	-----------------------------	---	---

Total: 125 élèves (128 à partir de janvier)

L'équipe comprend également:

- Mme Andrey Mireille, ATSEM à temps plein dans la classe de PS/MS
- Mme Répécaud Marie, ATSEM à temps partiel (le matin) dans la classe de GS
- Mme Magalie Courmont-Leroy, AESH, qui accompagne un élève à besoins éducatifs particuliers

### 2- Prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2020:

Effectifs attendus à la rentrée 2020: 132 élèves (arrivée prévisionnelle de 19 PS). Une attention particulière des mairies et des familles sera attendue quant à d'éventuelles arrivées ou départs de familles sur leur commune, pour le suivi des prévisions d'effectifs en prévision de la carte scolaire.

### 3-Activités pédagogiques complémentaires (APC):

En fonction des classes et des besoins des élèves, les APC se déclinent soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, soit sous la forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école (ateliers informatiques, travail d'écriture...).

Ces APC se font sur proposition des enseignants avec accord des parents. Elles ont lieu de 16h30 à 17h30 du lundi au vendredi en fonction des classes.

### 4- RASED: Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés.

Le réseau s'adresse aux enseignants, aux élèves et à leurs parents.

C'est un service public gratuit de l'éducation nationale composé d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée pour notre secteur qui intervient sur plusieurs écoles du secteur d'Ornans.

La psychologue scolaire est Mme Blandine Houssais, son bureau est basé à l'école Rivotte à Besançon. Elle intervient sur demande des enseignants pour réaliser des bilans pour des élèves en difficulté scolaire, par exemple, ou pour proposer un entretien avec un élève ou sa famille. Les parents peuvent prendre contact directement avec la psychologue scolaire au 03/81/81/46/68. Cette aide est gratuite et confidentielle.

Une enseignante spécialisée intervient également sur notre école (Mme Céline Milandri). Son intervention se fait sur demande de l'enseignant de la classe, pour résoudre des difficultés scolaires que tous les dispositifs mis en place au sein de la classe n'ont pas permis de résoudre. Son planning n'est pas encore défini, mais elle a des priorités d'intervention sur les classes de cycle 2 (CP, CE1, CE2) et en GS en fin d'année scolaire.

## **IV -Règlement intérieur**

Il n'a pas été modifié, il sera distribué aux nouveaux parents d'élèves de l'école et mis en ligne sur le blog de l'école.

## **V-Les projets:**

### 1-Piscine :

Les séances ont lieu à la piscine d'Ornans pour les classes de CP/CE2 et CE1 cette année.

Les séances auront lieu le vendredi matin à Nautilou à Ornans et débuteront le vendredi 10 avril 2020 jusqu'au vendredi 26 juin pour un cycle de 8 séances.

Le coût du transport est pris en charge par le syndicat intercommunal ainsi qu'une partie du prix de la séance, à savoir 0,89 centimes/enfant/séance. Le reste de la facture est pris en charge par les parents d'élèves.

Remarque: la facture des séances réalisées au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire dernière vient seulement de nous parvenir.

2- Dans le cadre du projet d'école, qui se poursuit jusqu'en 2021 avec pour axes principaux

- l'ouverture culturelle
- l'utilisation des outils numériques avec la création du blog de l'école (rappel adresse: prim-durnes.ac-besancon.fr), le projet de cette année est intitulé « Une année autour des arts du spectacle », avec pour projets :

\* Spectacles Côté Cour, à l'espace Ménétrier à Valdahon (participation à ces spectacles possible grâce à une aide financière du syndicat intercommunal de la Barêche) :

- le lundi 14/10/19 pour les classes de PS/MS et GS
- le mardi 26/11/19 pour la classe de CM1/CM2

- le mardi 28/01/2020 pour les classes de CP/CE2 et CE1
- \* Sortie cinéma en décembre pour les 2 classes de maternelle
- \* Concert de l'orchestre Victor Hugo au Théâtre Ledoux à Besançon pour les classes de GS et CP/CE2: mise en scène du carnaval gastronomique des animaux.

\*Séjour découverte des 3 classes élémentaires à Arcy en Bourgogne, du 11 au 13 mars, activités de cirque et ateliers scientifiques, pour un montant de 239 euros/élèves

Aide au financement par:

- l'APE: 40 euros/ élèves
- demande de subvention en cours au syndicat intercommunal de la Barèche
- tombola de chocolats de Noël organisée par l'école (proposée à l'ensemble des familles de l'école)
- bénéfices des photos de classe réalisés par les 3 classes élémentaires

## **VI-Evaluations**

Des évaluations nationales en CP et en CE1 ont eu lieu au mois de septembre. D'autres auront lieu en février pour les élèves de CP.

Elles ont pour but d'apprécier les acquisitions et les besoins des élèves et de donner des repères aux enseignants concernant les connaissances et les compétences à renforcer dans le domaine du français et des mathématiques.

Pour les évaluations CP, elles portent sur 3 domaines de compétences en français (la connaissance des lettres, la connaissance des sons et la compréhension du langage oral) et 3 domaines de compétences en mathématiques (l'écriture des nombres, la compréhension des nombres, la résolution de problèmes).

Les évaluations CE1 portent sur 4 domaines de compétences en français : compréhension à l'oral et à l'écrit, lecture à voix haute et orthographe. En mathématiques: la connaissance des nombres et le calcul jusqu'à 100, la résolution de problèmes et la géométrie.

Les résultats individuels pour chaque élève ont été transmis aux parents.

## **VII-Sécurité**

### 1-Plan Particulier de Mise en Sûreté : PPMS

C'est un document opérationnel, propre à chaque école, qui doit lui permettre d'être prêt à mettre en place les directives des autorités et à faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours (tempête, séisme, transport de matières dangereuses, attentat, intrusion de personnes étrangères)

A chaque rentrée, le PPMS doit être remis à jour. Il est signé par les membres du conseil d'école.

2 PPMS sont à distinguer et à compléter par chaque école : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat intrusion.

Dans le cadre du PPMS, des exercices (confinement et attentat/intrusion) seront faits 2 à 3 fois au cours de l'année scolaire.

L'exercice académique « attentat intrusion » initié par le rectorat, qui aurait dû être réalisé dans la semaine du 04 au 08/11, n'a pas pu se faire suite à l'absence de la directrice de l'école. Un autre exercice de ce type sera proposé en cours d'année, initié par l'école.

### 2-Exercice d'évacuation incendie :

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le lundi 16 septembre (pas de problème particulier à noter).

## **VIII-Les budgets**

- budget mairie : 46 euros/élèves par année pour l'achat de fournitures, de livres, de manuels, de jeux éducatifs, feuilles photocopieuses, fournitures direction.

- coopérative scolaire: tarif dégressif: de 15 à 10 euros par enfant en fonction du nombre d'enfants par famille: permet de financer du petit matériel de cuisine, de bricolage, les sorties scolaires

-association de parents d'élèves : aide financière\* dans la réalisation de projets pédagogiques divers (financement intégral des transports, participation financière aux différentes sorties et spectacles...):

- classe de PS/MS: 240 euros/trimestre
- classe de GS : 190 euros /trimestre
- 3 classes élémentaires: financement d'une partie du séjour découverte à hauteur de 40 euros/élèves + participation au financement des spectacles Côté Cour (transport 105 euros+ entrée: 5euros /élève)

Quelques actions qui ont eu lieu ou auront lieu au cours de cette année : vente de sapins, loto, vente de croissants, organisation d'une petite fête de Noël avec participation des élèves le vendredi 13 décembre)

- Depuis cette année, l'aide financière est calculée en fonction du nombre d'enfants par classe. Auparavant, l'aide était identique pour toutes les classes peu importe l'effectif.

## IX-Travaux et investissements

Comme chaque année, l'équipe enseignante tient à remercier le syndicat intercommunal et Mr Bruchon, employé communal, pour tous les travaux réalisés tout au long de l'année à l'école et son aide pour la préparation de la rentrée.

Travaux ou nouvelles demandes :

- tracés dans la cour: marques de distance pour l'athlétisme
- la demande de subvention pour le voyage en Bourgogne sera discutée et votée à la prochaine réunion du syndicat (envoi de la demande en cours)

Remarque:

Une étude thermique du bâtiment scolaire est en cours de réalisation afin de trouver des solutions pour améliorer l'isolation et par là-même réduire les factures d'électricité.

Questions diverses:

Décloisonnement de l'après-midi:

Un décloisonnement est mis en place l'après-midi pour les élèves des classes de CP/CE2 et CM1/CM2. En effet, durant la sieste des élèves de PS, un décloisonnement est mis en place de 14h15 à 15h15 de la façon suivante:

- le lundi: les élèves de MS, GS et CE2 sont accueillis par les 2 enseignantes de maternelle (2 groupes différents) pour travailler en arts plastiques. Ce dispositif permet aux élèves de CP de travailler en effectif restreint avec leur enseignante.
- le vendredi: les élèves de MS, GS et CP sont accueillis par les 2 enseignantes de maternelle (2 groupes différents) pour travailler en sciences. Ce dispositif permet aux élèves de CE2 de travailler en effectif restreint avec leur enseignante.
- le jeudi : les 14 élèves de CM1 sont accueillis dans la classe de PS/MS (7 élèves) ou dans la classe de GS (7élèves) afin de travailler sur la résolution de problèmes mathématiques. La semaine suivante, ce sont les élèves de CM2 qui sont accueillis de cette même manière (1 semaine/2). Ce dispositif permet donc à la moitié de la classe de travailler en groupe plus restreint avec leur enseignante.

Date proposée pour le conseil d'école du deuxième trimestre: **lundi 16 mars 2020 à 18h30**

Secrétaire : Mme Ponchel Angélique

Présidente: Mme Carole Girardet